

FESTIVAL DES RONDES LYONNAISE 2019

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation

Les tournois fermés du festival des rondes lyonnaises sont organisés par Lyon Olympique Echecs du mardi 27 août au vendredi 30 août 2019.

Les tournois se déroulent **5 Place du Marché 69009 Lyon**

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation. En cas d'absence de document, l'arbitre donnera un classement estimé.

Article 2 : Homologation

le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E), par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E) en **7 rondes**.

Les appariements informatisés se font au système Toutes Rondes sans aucune protection de club ou de famille.

Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 88^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018..

Article 3 : Cadence

La cadence est de **1h30 + 30 secondes par coup**.

Article 4 : Horaires

Ronde 1 : 14h30 - Mardi 27

Ronde 3 : 9h30 - Mercredi 28

Ronde 2 : 14h30 - Mercredi 28

Ronde 4 : 9h30 - Jeudi 29

Ronde 5 : 14h30 - Jeudi 29

Ronde 6 : 9h30 - Vendredi 30

Ronde 7 : 14h30 - Vendredi 30

La remise des prix est prévue le vendredi 30 août 2019 à 19h30

Article 5 : Inscription

Les droits d'inscription sont de 40 € pour les adultes, de 20 € pour les jeunes de moins de 20 ans. (48€ et 24€ après le 10/08/2019)

Un demi-tarif est appliqué pour les MF et la gratuité pour les GM et MI.

Mardi 27 Août 2019 :

Le pointage des participants a lieu de 13h30 à 14h le mardi 27 Août 2019

La clôture des inscriptions est fixée à 14h.

Article 6 : Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le kashdan, Sonneborn-berger et performance

La liste des prix est affichée en annexe.

Les prix sont attribués en fonction du classement général après départage des ex-æquo.

Article 7 : Arbitrage

L'arbitre est : M. Philippe BRON - AFO1 (agr   Fide)

L'organisation est repr  sent  e par M. Christophe LEROY

L'arbitre est tenu de faire respecter les r  glementations. Les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre. L'arbitre est tenu de respecter la Charte des arbitres. Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs.

Article 8 : Comportement

- exclusion apr  s 1 forfait

Un joueur absent sans en avoir notifi      l'arbitre sera consid  r   comme avoir abandonn   le tournoi, sauf si les arguments sont recevables avant que les prochains appariements aient   t   publi  s.

- Conform  ment    l'article 11.3.2 des R  gles du Jeu d'  checs de la FIDE, les appareils   lectroniques sont interdits dans la salle de jeu mais tol  r  s dans un sac et compl  tement   teints.

En cours de jeu, il est interdit    un joueur de porter un tel appareil sur lui. L'infraction    cette r  gle entra  ne la perte de la partie.

S'il est   vident qu'un joueur utilise pendant sa partie, un tel   quipement, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

- Les participants acceptent la r  glementation anti-dopage du minist  re des Sports. S'il est effectu   un contr  le les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du m  decin pratiquant le contr  le,

- avoir une attitude convenable,

- analyse et blitz interdits dans la salle de jeu,

- interdiction    un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie,

-   viter toute discussion et toute lecture suspecte

- vente de litt  rature   chiqu  enne interdite dans la zone de jeu

- signalement des abandons non justifi  s au directeur des titres et sanctions pour les joueurs fran  ais et    la F  d  ration concern  e pour les joueurs   trangers.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement   crit. Deux avertissements   crits signifient l'exclusion imm  diate du tournoi.

Article 9 : Commission d'appel

La commission d'appel est constitu  e de 3 membres.

Sa composition sera affich  e en annexe.

Article 10 : Feuilles de Parties

   l'issue de la partie, les deux joueurs rangent les pi  ces sur l'  chiquier, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullit  ) apporte les feuilles de partie sign  es    la table d'arbitrage.

Article 11 : D  lai de forfait

Tous les joueurs arrivant devant l'  chiquier avec un retard de 60 minutes perdra la partie.

Article 12 :

Les participants s'engagent    respecter le pr  sent r  glement.

L'Arbitre :
Philippe BRON

L'organisateur
Christophe LEROY

Annexe 1 : Liste des Prix

L'ensemble des prix sont attribués à la place, en appliquant les départages listés à l'article 6 du présent règlement.

Prix au classement général (total 740€) :

Tournoi principal qualificatif

1 ^{er} prix	250 €
2 ^e prix	150€
3 ^e prix	80 €

Tournois A et B

1 ^{er} prix	80 €
2 ^e prix	50€

pour chaque tournoi

Annexe 2 : Commission d'appel

Conformément à l'article 11.10 des Règles du Jeu de la FIDE, un joueur peut faire appel d'une décision de l'arbitre.

Cet appel devra être remis par écrit à l'arbitre au plus tard ¼ heure après la fin de la dernière partie de la ronde concernée.

La commission d'appel est composée des membres suivants :

Nicolas FAYEL
Christophe LEROY
Dominique NGUYEN-DINH